

COMMUNE DE CHATEL-GUYON
(Puy de Dôme)
Canton de CHATEL-GUYON
Arrondissement de RIOM

ARRETE

N°18D15-ARRETE-337-POLICE-20122018.PORTANT SUR INSTAURATION LIMITATION DE VITESSE.ZONE 30.RUE ANGLETERRE

Monsieur le Maire de Châtel-Guyon ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L 2213-1-1 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R110-2 et R411-4 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures en vue d'assurer et de renforcer la sécurité et la commodité sur les voies publiques ;

Considérant que, dans la « Rue Angleterre », l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/heure permettra de renforcer la sécurité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

A partir du jeudi 20 décembre 2018, une limitation de vitesse fixée à 30km/heure est instaurée pour la Rue d'Angleterre.

ARTICLE 2

Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30km/heure. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Police de Riom, à la Police Municipale, aux Services Techniques Municipaux, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à CHATEL-GUYON, le 12 décembre 2018

Ramon GARCIA
Adjoint au Maire de Châtel-Guyon
En charge de la Sécurité et de la proximité

